

Etudiants en Bachelor-Lehramt inscrits sur Klips 1.0¹
Modulabschlussklausur (MAK) / BM1
WS 2015-16

Lorsque vous avez validé les quatre cours du module Basismodul 1 (BM1 : Sprachpraxis I), vous pouvez passer l'examen écrit de fin de module (Modulabschlussklausur). **Vous devez réussir cet examen pour pouvoir participer aux cours du Aufbaumodul 1** (AM1 : Sprachpraxis II).

DATE DE L'EXAMEN ECRIT

Cet examen écrit aura lieu **le lundi 15 février de 14h00 à 17h30, en salle H80 (Philosophikum - EG)**. Pour des raisons d'organisation, cette date est fixe et ne peut être changée. Nous vous remercions de votre compréhension.

Le jour de l'examen, nous vous prions d'attendre **devant** la salle : les lectrices et le lecteur vous convieront à entrer. Merci par avance de votre collaboration.

Si vous participez actuellement à un cours de *thème 1* (Deutsch-französische Übersetzung A) et à un cours d'*expression écrite V* (Essaykurs), vous êtes **automatiquement inscrit(e)** à cet examen : **inutile** d'envoyer un mail aux lectrices et au lecteur à ce sujet.

Si vous ne participez ni à un cours de *thème 1* (Deutsch-französische Übersetzung A) ni à un cours d'*expression écrite V* (Essaykurs), vous devez envoyer un mail collectif aux cinq lecteurs pour vous inscrire, **au plus tard le 31 janvier**. Précisez **obligatoirement** dans l'objet de ce mail « **MAK-Klips1-BM1** ».

DUREE DE L'EXAMEN ECRIT

L'examen dure en tout 3h30 et comprend deux parties, avec **une pause** entre ces deux parties. Pendant cette pause, les étudiants peuvent sortir de la salle (pendant chacune des deux parties, les sorties ne sont pas autorisées). Les épreuves seront réparties de la façon suivante :

Partie 1 : épreuve de grammaire ET traduction allemand-français.

Partie 2: résumé ET essai argumentatif.

N.B. Tous les étudiants commencent la partie 2 en même temps. Il n'est pas possible de commencer la partie 2 avant les autres, même si vous avez fini la première partie plus tôt.

MODALITES ET BAREMES DE L'EXAMEN ECRIT

Partie 1 :

- **Grammaire** : l'épreuve a pour but de tester vos compétences grammaticales. Veuillez réviser dans ce but le contenu du cours de CSG.

- **Traduction** : l'épreuve a pour but de tester votre capacité à traduire un petit texte allemand en français. Certains champs lexicaux pertinents pour cette épreuve seront vus pendant le cours de *thème 1*. Toutefois, un simple apprentissage du vocabulaire ne suffit pas à réussir l'épreuve. Seule la lecture régulière de textes en français ainsi qu'une pratique régulière de la traduction vous permettront de progresser (vous êtes notamment invité(e) à refaire systématiquement les traductions qui vous ont posé problème).

¹ Ces informations **ne concernent pas** les étudiants inscrits sur Klips 2.0.

Partie 2 :

- **Résumé** : vous serez évalué(e) sur votre capacité à résumer les informations principales d'un texte factuel (article de presse par exemple) développant une thématique qui aura été travaillée au cours du semestre dans le cours d'expression écrite V.

- **Essai argumentatif** : vous serez évalué(e) sur votre capacité à écrire un essai pour exprimer votre opinion (et la justifier) sur la thématique traitée dans le texte factuel que vous viendrez de résumer (et qui aura donc été travaillée au cours du semestre dans le cours d'expression écrite V).

Vos compétences lexicales, grammaticales, et syntaxiques doivent correspondre au **niveau B2 du CECRL**, de même que votre capacité à structurer un texte de façon cohérente (introduction consistant à présenter le sujet et annoncer votre plan, partie principale structurée en deux ou trois sous-parties, conclusion consistant à résumer votre propos et à évoquer d'autres pistes de réflexion).

Barèmes :

Grammaire	Traduction	Résumé	Essai argumentatif	Total	Note
/10	/40	/20	/30	/100	1-5

RESULTATS DE L'EXAMEN ECRIT

Les résultats vous seront communiqués **environ trois semaines après l'examen**. En cas de réussite, votre note figurera sur le *Notenspiegel*. **Attendez** ces résultats avant de vous inscrire aux cours de Sprachpraxis II. En effet, seule la réussite à cet examen vous permet de participer à ces cours d'AM1. En cas d'échec, vous serez informé(e) par mail. Si vous ratez cet examen, vous pouvez le repasser le semestre suivant. Il n'y a pas d'examen de rattrapage pour la MAK. En cas d'échec, nous vous conseillons vivement de **suivre de nouveau** un cours d'expression écrite 5, même si vous avez déjà obtenu l'aktive Teilnahme.

REGLEMENT DE L'EXAMEN ECRIT

- L'utilisation de tout matériel en dehors de stylos, crayons, gommes et correcteur... est interdite. Vous déposerez le long des murs de la salle d'examen vos sacs et tous les objets électroniques qui sont en votre possession.
- Les sorties en cours d'examen ne sont pas autorisées.
- Avant de quitter la salle, vous rendrez vos travaux écrits avec **toutes** les feuilles utilisées.

Un non-respect de ces règles entraînera la non-correction des copies concernées.